



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement OCCITANIE VALEURS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025
Fonds Commun de Placement
OCCITANIE VALEURS
17, rue de Chaillot - 75016 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement OCCITANIE VALEURS

17, rue de Chaillot - 75016 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OCCITANIE VALEURS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que certains éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de nos diligences nous ayant été transmis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Amaury Couplez
Associé

OCCITANIE VALEURS

COMPTES ANNUELS 30/09/2025

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	4 480 484,39	4 558 827,26
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 480 484,39	4 558 827,26
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	260 042,50	260 042,50
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	260 042,50	260 042,50
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	4 740 526,89	4 818 869,76
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,01	0,01
Comptes financiers	112 009,92	183 302,98
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	112 009,93	183 302,99
Total de l'actif I+II	4 852 536,82	5 002 172,75

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	4 275 921,04	4 690 366,25
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	568 233,98	198 996,39
Capitaux propres I	4 844 155,02	4 889 362,64
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	4 844 155,02	4 889 362,64
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	8 377,26	8 251,33
Concours bancaires	4,54	104 558,78
Sous-total autres passifs IV	8 381,80	112 810,11
Total Passifs : I+II+III+IV	4 852 536,82	5 002 172,75

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	75 120,26	87 237,71
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	1 293,68	5 913,73
Sous-total produits sur opérations financières	76 413,94	93 151,44
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-4 219,62	-13 921,96
Sous-total charges sur opérations financières	-4 219,62	-13 921,96
Total revenus financiers nets (A)	72 194,32	79 229,48
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-95 429,59	-100 708,27
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-95 429,59	-100 708,27
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-23 235,27	-21 478,79
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	1 012,32	789,93
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-22 222,95	-20 688,86
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	169 979,13	51 666,02
Frais de transactions externes et frais de cession	-22 607,88	-48 200,59
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	147 371,25	3 465,43
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-5 261,90	26 294,59
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	142 109,35	29 760,02

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	486 557,28	46 795,98
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-1 334,38	-11 724,67
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	485 222,90	35 071,31
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-36 875,32	154 853,92
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	448 347,58	189 925,23
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	568 233,98	198 996,39

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FIA a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence MSCI EMU Index dividendes réinvestis sur la durée de placement recommandée de 5 ans en investissant principalement sur des valeurs disposant d'une implantation significative en Occitanie. La composition du FIA peut s'écarter de la répartition de l'indicateur.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	5 115 848,57	5 286 197,54	7 172 163,39	4 889 362,64	4 844 155,02
Part OCCITANIE VALEURS PART F en EUR					
Actif net	0,00	40 569,00	51 641,45	83 095,92	29 801,54
Nombre de titres	0,00	463,000	521,000	800,000	252,000
Valeur liquidative unitaire	0,00	87,62	99,11	103,86	118,26
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	-1,53	4,47	0,63	3,46
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	-0,21	0,02	0,10	0,00
Part OCCITANIE VALEURS PART I en EUR					
Actif net	1 460 392,61	923 145,44	667 135,11	200 345,74	0,00
Nombre de titres	13,730	11,000	7,000	2,000	0,00
Valeur liquidative unitaire	106 365,08	83 922,31	95 305,01	100 172,87	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	8 529,76	-1 305,75	4 295,24	621,41	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	-139,38	7 774,18	396,65	400,67	0,00
Part OCCITANIE VALEURS PART R en EUR					
Actif net	3 655 455,96	4 322 483,10	6 453 386,83	4 605 920,98	4 814 353,48
Nombre de titres	35 406,098	51 416,998	68 526,709	46 938,880	43 308,899
Valeur liquidative unitaire	103,24	84,06	94,17	98,12	111,16
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	8,29	4,21	4,27	0,59	3,26
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,30	0,69	-0,91	-0,45	-0,51

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées au FIA
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le fonds a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;

Frais facturés au FIA	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Part « F » : 1,20 % TTC Part « R » : 1,70 % TTC Part « Z » : 0,90 % TTC Part « I » : 0,90 % TTC
Frais administratifs externes à la société de gestion. (CAC, dépositaire, valorisateur, etc.)	Actif net	Parts « F, R, Z et I » : 0,30% TTC Maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commissions de mouvement	Prélèvement effectué sur chaque transaction	Société de gestion : Titres vifs (Actions, obligations, ETF) et OPCVM : 0,15% TTC Maximum Marchés dérivés organisés 6 euros maximum par contrat
Commission de surperformance	Actif net	La partie variable des frais de gestion correspond à 20% au-delà d'une performance annuelle du FCP supérieure à l'indicateur de référence : MSCI EMU Index (MSDEEEMUN Index), dividendes réinvestis, même en cas de performance négative du fonds.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. L'indice de référence suivant : MSCI EMU Index dividendes réinvestis est calculé par addition des performances quotidiennes de l'indice et non en performance annuelle.

Le calcul de la surperformance est effectué à chaque calcul de la Valeur Liquidative, d'après un actif « indicé », qui diminue du montant des rachats sur le niveau de performance de la veille, et applique la performance de l'indice de référence aux souscriptions.

Les rachats entraînent la cristallisation du montant de la commission de surperformance attachée à ceux-ci, comme acquise.

Cette commission de surperformance est mise en provision sur des périodes de référence courant de la dernière valeur liquidative du mois de clôture de l'exercice précédent à la dernière valeur liquidative du mois de clôture de l'exercice (dernière valeur liquidative du mois de septembre).

Dès lors que l'évolution de la valeur liquidative du fonds progresse plus que l'indice de référence, après imputation des frais de gestion fixes, une provision au taux de 20,00% TTC sera appliquée sur la performance au-delà de l'indice de référence, comme décrite précédemment. Cette provision est ajustée lors de chaque calcul de valeur liquidative. La commission de surperformance fait l'objet, le cas échéant, d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion, et prélevée en même temps que les frais de gestion fixes.

Par ailleurs, à compter du dernier prélèvement d'une commission de surperformance, toute sous performance par rapport à l'indice lors de l'exercice suivant (année 1) devra être rattrapée au cours d'une période de 5 ans avant de pouvoir prélever une commission de surperformance. Au cours de cette période de 5 ans, toute sous performance sur un exercice ultérieur ouvrira également une nouvelle période de 5 ans au cours de laquelle la sous performance devra être rattrapée. Si la sous performance est rattrapée avant le terme des 5 ans, le prélèvement d'une commission de sur performance est autorisée.

Affectation des sommes distribuables**Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part OCCITANIE VALEURS PART R	Capitalisation	Capitalisation
Part OCCITANIE VALEURS PART F	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	4 889 362,64	7 172 163,39
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	306 731,19	1 190 705,09
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-961 297,69	-3 490 563,79
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-23 235,27	-21 478,79
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	147 371,25	3 465,43
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	485 222,90	35 071,31
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	4 844 155,02	4 889 362,64

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part OCCITANIE VALEURS PART F		
Parts souscrites durant l'exercice	22,000	2 273,48
Parts rachetées durant l'exercice	-570,000	-60 011,14
Solde net des souscriptions/rachats	-548,000	-57 737,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	252,000	
Part OCCITANIE VALEURS PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-2,000	-226 238,90
Solde net des souscriptions/rachats	-2,000	-226 238,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	
Part OCCITANIE VALEURS PART R		
Parts souscrites durant l'exercice	2 904,390	304 457,71
Parts rachetées durant l'exercice	-6 534,371	-675 047,65
Solde net des souscriptions/rachats	-3 629,981	-370 589,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	43 308,899	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part OCCITANIE VALEURS PART F	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OCCITANIE VALEURS PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OCCITANIE VALEURS PART R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
OCCITANIE VALEURS PART F FR0013411949	Capitalisation	Capitalisation	EUR	29 801,54	252,000	118,26
OCCITANIE VALEURS PART R FR0013411956	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 814 353,48	43 308,899	111,16

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE	Pays 2 PAYS-BAS	Pays 3 ETATS-UNIS	Pays 4 ALLEMAGNE	Pays 5 JAPON
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	4 480,48	3 290,12	710,39	223,21	96,66	90,58
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	4 480,48					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	112,01	0,00	0,00	0,00	112,01
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	112,01

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	112,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	112,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 JPY +/-	Devise 3 CAD +/-	Devise 4 NOK +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	223,22	90,57	69,52	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6,23	0,00	9,53	3,46	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	229,45	90,57	79,05	3,46	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	0,01
Total des créances		0,01
Dettes		
	Frais de gestion fixe	8 377,26
Total des dettes		8 377,26
Total des créances et des dettes		-8 377,25

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Part OCCITANIE VALEURS PART F	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	636,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OCCITANIE VALEURS PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 467,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OCCITANIE VALEURS PART R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	92 325,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	-22 222,95	-20 688,86
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-22 222,95	-20 688,86
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-22 222,95	-20 688,86

Part OCCITANIE VALEURS PART F

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	1,51	82,52
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1,51	82,52
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1,51	82,52
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1,51	82,52
Total	1,51	82,52
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part OCCITANIE VALEURS PART I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	0,00	801,35
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	0,00	801,35
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	0,00	801,35
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	801,35
Total	0,00	801,35
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part OCCITANIE VALEURS PART R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	-22 224,46	-21 572,73
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-22 224,46	-21 572,73
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-22 224,46	-21 572,73
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-22 224,46	-21 572,73
Total	-22 224,46	-21 572,73
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	142 109,35	29 760,02
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	142 109,35	29 760,02
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	142 109,35	29 760,02

Part OCCITANIE VALEURS PART F

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	872,55	511,90
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	872,55	511,90
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	872,55	511,90
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	872,55	511,90
Total	872,55	511,90
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part OCCITANIE VALEURS PART I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	0,00	1 242,82
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	0,00	1 242,82
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	0,00	1 242,82
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	1 242,82
Total	0,00	1 242,82
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part OCCITANIE VALEURS PART R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	141 236,80	28 005,30
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	141 236,80	28 005,30
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	141 236,80	28 005,30
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	141 236,80	28 005,30
Total	141 236,80	28 005,30
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			4 480 484,39	92,49
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 480 484,39	92,49
Composants automobiles			245 315,00	5,06
FORVIA	EUR	21 500	245 315,00	5,06
Conglomérats industriels			117 600,00	2,43
FIGEAC-AERO	EUR	9 800	117 600,00	2,43
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			90 578,05	1,87
OTSUKA HOLDINGS CO LTD	JPY	2 000	90 578,05	1,87
Equipements électriques			237 600,00	4,90
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	1 000	237 600,00	4,90
Equipements et fournitures médicaux			19 040,00	0,39
DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS	EUR	14 000	19 040,00	0,39
Equipements et instruments électroniques			47 040,00	0,97
ACTIA GROUP	EUR	16 000	47 040,00	0,97
Equipements et produits de loisirs			189 980,00	3,92
CATANA GROUP	EUR	59 000	189 980,00	3,92
Industrie aérospatiale et défense			637 500,50	13,16
AIRBUS SE	EUR	1 580	311 892,00	6,44
SAFRAN SA	EUR	1 085	325 608,50	6,72
Logiciels			393 280,00	8,12
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	8 000	228 080,00	4,71
SIDETRADE	EUR	700	165 200,00	3,41
Marchés de capitaux			16 060,00	0,33
BIO-UV GROUP SAS	EUR	10 000	16 060,00	0,33
Métaux et minerais			209 181,00	4,32
DASSAULT AVIATION SA	EUR	735	209 181,00	4,32
Producteur et commerce d'énergie indépendants			96 660,00	2,00
ABO ENERGY GMBH & CO. KGAA	EUR	2 700	96 660,00	2,00
Produits alimentaires			9 300,00	0,19
COGRA 48	EUR	2 000	9 300,00	0,19
Produits de soins personnels			184 250,00	3,80
L'OREAL	EUR	500	184 250,00	3,80
Produits pharmaceutiques			166 685,00	3,44
VIRBAC SA	EUR	530	166 685,00	3,44
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			398 497,00	8,23
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	310	158 348,00	3,27
ASML HOLDING NV	EUR	290	240 149,00	4,96
Services aux collectivités			118 818,00	2,45
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	4 100	118 818,00	2,45

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux entreprises			71 280,00	1,47
MEDINCELL SA	EUR	3 000	71 280,00	1,47
Services aux professionnels			110 845,00	2,29
TELEPERFORMANCE	EUR	1 750	110 845,00	2,29
Services liés aux technologies de l'information			948 934,84	19,60
CAPGEMINI SE	EUR	1 550	191 502,50	3,95
CGI INC	CAD	917	69 528,00	1,44
DELL TECHNOLOGIES -C	USD	1 850	223 212,34	4,61
SOGECLAIR	EUR	6 750	168 750,00	3,48
THALES	EUR	1 070	285 262,00	5,90
VOGO SACA	EUR	4 000	10 680,00	0,22
Soins et autres services médicaux			172 040,00	3,55
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	6 800	172 040,00	3,55
TITRES D'OPC			260 042,50	5,37
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			260 042,50	5,37
Gestion collective			260 042,50	5,37
IRDI B A	EUR	250	260 042,50	5,37
Total			4 740 526,89	97,86

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	4 740 526,89
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	112 009,93
Autres passifs (-)	-8 381,80
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	4 844 155,02

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part OCCITANIE VALEURS PART F	EUR	252,000	118,26
Part OCCITANIE VALEURS PART R	EUR	43 308,899	111,16

Rapport de gestion annuel : Septembre 2025

Fonds : Occitanie Valeurs

Société de gestion : Sanso Investment Solutions

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : KPMG

1. Politique de gestion

À partir d'octobre 2024, les marchés financiers ont évolué dans un environnement globalement porteur, mais l'année 2025 a été marquée par plusieurs épisodes de volatilité liés au retour des tensions commerciales, aux annonces de tarifs douaniers et à la persistance des risques géopolitiques, en particulier au Moyen-Orient. Ces éléments ont régulièrement provoqué des phases de correction rapides, sans toutefois remettre en cause la tendance de fond, soutenue par l'anticipation d'un assouplissement monétaire progressif.

Dans ce contexte, une large part du discours de marché s'est structurée autour de l'intelligence artificielle, qui a constitué le principal moteur de performance des marchés actions, notamment aux États-Unis. Les publications de résultats ont globalement confirmé la solidité des fondamentaux des entreprises exposées à l'IA, permettant aux marchés d'absorber les chocs exogènes malgré une volatilité plus élevée qu'en 2024.

En Europe, la dynamique a été portée par des thématiques plus cycliques et stratégiques. Les politiques de réindustrialisation, les plans d'investissement dans les infrastructures et l'accélération des dépenses de défense ont soutenu les secteurs industriels et de l'armement, qui ont affiché des performances remarquables sur l'année.

À l'approche de septembre 2025, les marchés restent ainsi pris entre des moteurs structurels puissants, IA aux États-Unis et réarmement industriel en Europe, et un environnement géopolitique et macroéconomique toujours générateur de volatilité.

2. Performances de l'OPC

Au cours de l'exercice, du 30 septembre 2024 au 30 septembre 2025, la performance de l'OPC ressort à +13.29% pour la part R et à +13.86% pour la part F

L'indicateur de référence, le MSCI EMU est en hausse de 15.39%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

3. Indication sur les mouvements intervenus au cours de l'exercice écoulé et les instruments financiers détenus en portefeuille

En fin d'exercice, le fonds est investi à 92.5% sur des actions, dont 84.6% sur la zone euro.

Les 10 principaux mouvements (hors contrats dérivés) sur la période sont :

	Sens	Isin	Ticker	Name	Type Actif	Risque	Montant (€)	Pct%
16/09/2025	Vente	NO0005052605	NHY NO Equity	NORSK HYDRO ASA	Action	Actions	248 126.41	5.0%
04/03/2025	Achat	FR0000121972	SU FP Equity	SCHNEIDER ELECTRIC SE	Action	Actions	240 584.60	4.9%
05/03/2025	Achat	FR0000125338	CAP FP Equity	CAPGEMINI SE	Action	Actions	247 006.30	4.8%
09/10/2024	Vente	FR0010220475	ALO FP Equity	ALSTOM	Action	Actions	219 619.30	4.6%
16/10/2024	Achat	NL0010273215	ASML NA Equity	ASML HOLDING NV	Action	Actions	203 499.80	4.2%
11/10/2024	Achat	IT0003856405	LDO IM Equity	LEONARDO SPA	Action	Actions	181 440.10	3.8%
12/02/2025	Vente	FR0000120321	OR FP Equity	L'OREAL	Action	Actions	188 646.10	3.8%
26/11/2024	Vente	NL0000226223	STMPA FP Equity	STMICROELECTRONICS NV	Action	Actions	174 049.70	3.7%
19/09/2025	Vente	JP3853000002	6856 JP Equity	HORIBA LTD	Action	Actions	182 694.89	3.6%
03/03/2025	Achat	FR0000120321	OR FP Equity	L'OREAL	Action	Actions	177 880.10	3.5%

4. Méthode de calcul du risque global des OPCVM ou des FIA agréés

La méthode choisie pour mesurer le risque global d'Occitanie Valeurs est la méthode de l'engagement ;

Les instruments dérivés (contrats à terme et/ou options) sont utilisés en couverture.

Le levier brut est à 97.85% et l'exposition nette ressort à 97.85%.

L'exposition à IRDI B, non coté, ressort à 5.37% en fin d'exercice.

5. Distribution

Aucune distribution n'est effectuée sachant que le FCP Occitanie Valeurs est un FCP de capitalisation.

6. Informations relatives aux instruments financiers du groupe

NA

7. Renvoi au compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

NA : Frais d'exécution < 500 k€

8. Spécificité des OPCVM : Recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille

Au cours de l'exercice, l'OPCVM n'a pas eu recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

9. Spécificité applicable aux OPCVM : Instruments financiers dérivés

Lorsqu'il s'agit de contrats futures ou d'options, ceux-ci ont été négociés sur des marchés organisés avec une chambre de compensation qui procède chaque jour aux appels de marges. Les contrats futurs ont été négociés sur l'Eurex au travers des contreparties Morgan Stanley et Caceis Banque.

10. Spécificité applicable aux OPCVM : Les politiques en matière de rémunération

Sanso Investment Solutions dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la directive européenne 2014/91/UE (« Directive OPCVM V ») et des articles du Règlement de l'Autorité des Marchés Financiers y afférents.

Les politiques et pratiques de rémunération chez Sanso Investment Solutions n'intègrent pas de critère de performance mais exclusivement des critères qualitatifs et s'appliquent à l'ensemble des dirigeants et collaborateurs : gérants, RCCI et fonctions support.

Le comité de rémunération se réunit une fois par an.

La politique de rémunération de Sanso Investment Solutions :

- Favorise une gestion saine et efficace du risque.
- N'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPCVM.
- Est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société.
- Est conforme aux OPCVM qu'elle gère et à ceux des porteurs de parts.
- Est conforme aux mandats qu'elle gère et à leurs clients.
- Comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

Les rémunérations chez Sanso Investment Solutions s'articulent de la manière suivante :

- La rémunération fixe représente le montant principal du collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. Elle est revue chaque année et fait l'objet d'une augmentation ou d'un maintien lors de l'évaluation annuelle.
- La rémunération variable est basée exclusivement sur des critères qualitatifs pour l'ensemble des collaborateurs. Elle est versée sous forme de prime en une ou deux fois au cours de l'année.
- Une autre rémunération est représentée par un PEE.

Montant total des rémunérations brutes au titre de l'exercice 2024 : 3 209 k€

Rémunérations fixes : 3 209€

Rémunérations variables : 512k€

Nombre de bénéficiaires : 40/ catégorie cadre

Les principes de la politique de rémunération évoquée ci-dessus sont restés inchangés.

11. Spécificité applicable aux OPCVM : Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficace de portefeuille

NA

12. Spécificité applicable aux FIA exerçant un contrôle conjoint sur des sociétés non cotées (pour une société de gestion agréée conformément à la directive 2011/61/UE)

NA

13. Spécificité applicable OPC éligibles au PEA (applicable aux OPCVM et aux FIA)

Eligible : 86.00%

14. Spécificité applicable aux FCPR /Pratique en matière d'utilisation des droits de vote

NA

15. Spécificités applicables aux OPCVM et des FIA nourriciers

NA

16. Spécificités applicables aux OPCVM et FIA indiciels

NA

17. Spécificités applicables aux OPCVM et FIA indiciels

NA

18. Spécificités applicables aux OPCI et aux organismes de placement collectif immobilier

NA

19. Spécificités applicables aux OPC constitués sous forme de SICAV

NA

20. Politique d'exécution / de sélection des intermédiaires

La politique d'exécution et sélection des intermédiaires est disponible sur le site internet de la société de gestion

<https://sanzo-longchamp.com/wp-content/uploads/2025/04/Sanzo-Longchamp-AM-Politique-dexecution-des-ordres-et-selection-intermediaires-2025-02-27.pdf>

21. Informations sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance "ESG"

Voir les engagements de la société de gestion

<https://sanzo-longchamp.com/nos-engagements-responsables/>

Autres informations

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Sanso Longchamp Asset Management

17 rue de Chaillot

75116 Paris

Tél. : 01 84 16 64 41

E-mail : contact@sanso-longchamp.com

ANNEX IV

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier paragraphe, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit: Occitanie Valeurs

Identifiant d'entité juridique: 9695004FOZCU8KUE7P58

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objet d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :_%



dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :_%



Non



Il promouvait des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un d'investissement durable, il avait une proportion de 34.78% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables selon la taxonomie de l'UE



ayant un objectif social



Il a promu les caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé **d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le fonds a respecté la politique d'exclusion de Sanso Longchamp AM qui écarte les armes controversées, le secteur du tabac, les sociétés impliquées dans des activités liées au charbon thermique et les énergies non conventionnelles et les entreprises impliquées dans des controverses graves et répétées relatives au Pacte Mondial des Nations-Unies. Dans le cas où un titre détenu en portefeuille entre dans la liste d'exclusion, le gérant dispose d'un délai d'un mois pour se désinvestir du titre.

● **Quels a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 30/09/2025, aucun investissement n'a été fait dans des titres faisant parti de la liste d'exclusion.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au 30/09/2024, aucun investissement n'a été fait dans des titres faisant parti de la liste d'exclusion.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

NA

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé un préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

NA

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds ne prend pas en compte les principales incidences négatives.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrials	4,87	Eurozone
CAPGEMINI SE	Information Technology	4,85	Eurozone
ASML HOLDING NV	Information Technology	4,23	Eurozone
LEONARDO SPA	Industrials	3,78	Eurozone
L'OREAL	Consumer Staples	3,53	Eurozone
NOVO-NORDISK A/S-SPONS ADR	Health Care	3,44	Eurozone
ASM INTERNATIONAL NV	Information Technology	3,33	Eurozone
ARGAN	Real Estate	3,01	Eurozone
THALES SA	Industrials	2,96	Eurozone
AIR LIQUIDE SA	Materials	2,83	Eurozone



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

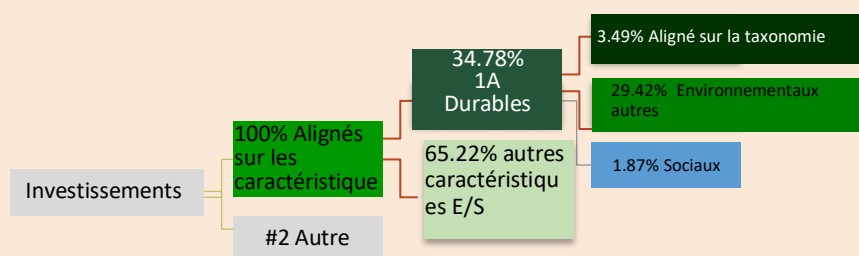
Au 30/09/2025, le fonds ne comptait aucun investissement dans des titres faisant partis de la liste d'exclusion de Sanso Longchamp AM.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le fonds a respecté le ratio de 10% de détention d'OPC.

Au 30/09/2024, le fonds comptait 5.4% d'investissement dans d'autre parts d'OPC et 92.5% dans des titres en direct.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage du :

- le chiffre d'affaires reflète le caractère "vert" des entreprises bénéficiaires de l'investissement aujourd'hui.
- Les dépenses d'investissement (CapEx) montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, pertinents pour une transition vers une économie verte.
- Les dépenses opérationnelles (OpEx) reflètent les activités opérationnelles vertes des entreprises bénéficiaires.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30/09/2025, le fonds était investi dans les secteurs suivants :

Technologies de l'information	29.8%
Finance	0%
Santé	11.6%
Industrie	39.8%
Consommation discrétionnaire	9.7%
Consommation de base	4.1%
Services de communication	0%
Energie	0%
Matériaux	0.2%
Services aux collectivités	4.8%
Immobilier	0%



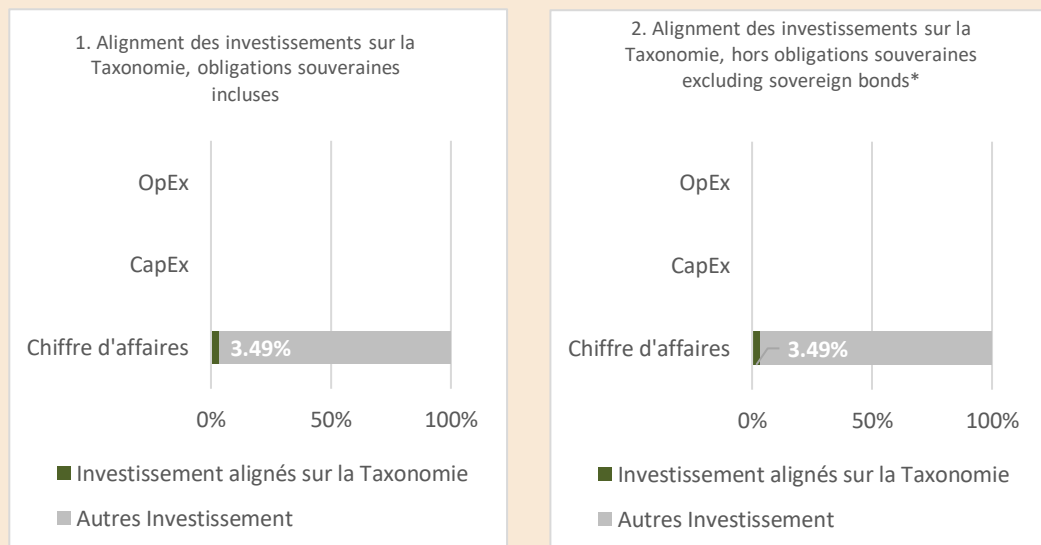
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE (1) ?**

- ☐ Oui:
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
☒ Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement sur la taxonomie des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



- Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux

Le symbole représente des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?

NA

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE se compare-t-il aux périodes de référence précédentes ?

NA

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE ?

29.42% des investissements durables n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

1.87% des investissements durables étaient sur le plan social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quel était leur finalité et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au 30/09/2025, aucun titre en portefeuille faisaient partie de la liste d'exclusion donc aucun investissement est inclus dans la catégorie « autres ».

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les métriques suivantes sont mises à disposition de l'ensemble des équipes de Sanso Longchamp AM via l'outil de gestion et de passage d'ordre et tenue de position :

- Exclusions

Lors du passage d'ordre sur les sociétés exclues, l'outil de gestion alerte le gérant grâce à un contrôle ex ante.

Un contrôle de premier niveau est réalisé par le gérant de chaque portefeuille sur ces métriques lors de la validation de la valeur liquidative.

Le contrôle des risques procède à un contrôle du respect des contraintes de gestion (ratios

réglementaires, statutaires et internes) sur la base de l'inventaire comptable lors de chaque publication de chaque valeur liquidative. Tout dépassement de limite fait l'objet de l'envoi d'un mail d'alerte afin de prendre les mesures correctrices.

Un contrôle de second niveau est effectué par le département de contrôle interne sur la base de l'inventaire comptable et sur la mise en œuvre d'éventuelles corrections sur les dépassements de ratios.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

NA

- *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

		Performance au 30/09/2025
Fonds	Part F	13.86%
	Part R	13.29%
Indice	MSCI EMU	15.31%

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.